

Monsieur le commissaire,

Selon la direction régionale de l'environnement diligenté par monsieur Bonneaud et en accord avec la conclusion de ce document de 2017, le parc en objet ne respecte pas l'angle sans éolienne dit de respiration de 160 à 180 degrés.

La saturation et l'encerclement des villages est bien une réalité sur la commune de Beauvilliers.

La manne financière a rendu possible avec le consentement de nos maires et conseillers au développement anarchique de l'éolien sur les communes concernées par ce projet. C'est ainsi que 30 éoliennes supplémentaires sont déjà acceptées et pour certaines déjà déposées en préfecture.

Il serait bon de stopper cette folie.